Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2026

No 55-2026 – Séance du 1er décembre 2026

Bouclement du préavis n° 16-2019 (St-Légier-La Chiésaz) concernant le remplacement d'une surface de jeux par un terrain synthétique (en libre accès), pour un montant total de CHF 245'000.- TTC

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du bouclement du préavis mentionné ci-dessus, soit :

- **Remplacement d'une surface de jeux par un terrain synthétique (en libre accès), pour un montant total de CHF 245'000.- TTC**

Préavis voté	CHF	245'000.00
Montant dépensé	CHF	229'842.95
Montant non dépensé	CHF	15'157.05
Participation du FC St-Légier	CHF	50'000.00

Le montant non dépensé s'explique par l'utilisation partielle de la provision pour divers et imprévus.

L'amortissement du préavis a été prévu sur 10 ans et est toujours en cours.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

S. Krebs — J.-M. Guex

Blonay, le 10 novembre 2026

Délégation municipale : M. Charles Morard, municipal

Copie : Bureau du Conseil communal - Cogest - Service des finances